

**P  
R  
O  
C  
E  
S  
  
V  
E  
R  
B  
A  
L**

REPUBLIQUE FRANCAISE



**Séance du Conseil Municipal**

**Mercredi 22 Mai 2019**

**18h30**

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h40.

**Procurations :**

M. Bruno LAQUAY a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN  
Mme Valentine HENTIC a donné procuration à M. Eric BRUCHET  
M. Vincent DAVAL a donné procuration à M. Fernand LEGIER  
Mme Régine LEMAITRE a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE  
M. Anthony MOTOT a donné procuration à M. Antoine ALLEGRINI  
M. Dimitri FARRO a donné procuration à Mme Armelle ANDREIS  
M. Régis ARMENICO a donné procuration à M. Didier FERREINT

**Absent et excusé sans procuration : Jocelyne REILLE**

Mme Virginie ARTERO est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2019 ;

Aucune remarque

**Vote à la Majorité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET(+ procuration Valentine HENTIC) , Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE) , Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Michel MARTIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO) , Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Par 1 Abstentions :** J Pierre CHABERT

**Rapport n°1 Subvention au collège Collines-Durance dans le cadre des voyages scolaires 2019**

P EIDENWEIL demande si la subvention est bien adressée aux collégiens Mallemortais et quelles sont les communes accueillies par le collège Colline Durance.

Mme le Maire répond que la subvention s'adresse bien sûr aux Mallemortais et que le collège accueille les communes d'Alleins, Cazan et Vernègues, mais aussi quelques dérogations sont accordées aux enfants de Mérindol.

### **Vote à l'Unanimité,**

**Par 28 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET(+ procuration Valentine HENTIC) , Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE) , Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Michel MARTIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO) ,JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Accorde** une participation financière de **3 160,00 €** au collège « Collines Durance » pour la réalisation de trois voyages scolaires.

### **Rapport n°2 : Contrat de Sponsoring à la SAS Pro Sport Events dans le cadre du tournoi Open Provence Golf**

J.P CHABERT demande si le montant de la subvention est le même que celui de 2018.

A ALLEGRINI répond qu'il s'agit de la même somme (20 000€) malgré une demande des organisateurs plus importante. Cette manifestation a été un succès et elle a permis de faire travailler l'économie locale (transport, traiteur...)

Mme le Maire précise que le contrat de sponsoring est joint. Le collège et les écoles ont été très impliqués. Il s'agit d'un Tournoi de grande ampleur avec beaucoup de spectateurs.

M MARTIN indique que les membres du CMJ et des jeunes Mallemortais des écoles et du collège seront présents, il encourage tout le monde à venir.

Mme le Maire remercie M MARTIN

P PIGNET demande à quel moment la somme sera versée ? Que se passe-t-il si le tournoi n'a pas lieu ?

Mme le Maire répond que tout est indiqué dans le contrat à l'article 11 et précise qu'en cas seulement de conditions climatiques exceptionnelles la manifestation pourrait être annulée (vent supérieur à 100km/h). En cas d'annulation la participation financière sera reversée à la commune.

### **Vote à l'Unanimité**

**Par 28 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET(+ procuration Valentine HENTIC) , Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE) , Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Michel MARTIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO) ,JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Attribue** à la SAS Pro Sports Events la somme de 20 000 € pour l'organisation « l'Open de Provence », tournoi de l'European Challenge Tour au Golf de Pont Royal du 26 au 29 septembre 2019 ;

**Autorise** Madame le Maire à signer ledit contrat et toute pièce afférente à l'instruction de ce dossier.

### **Rapport n°3 : Subvention exceptionnelle à l'association ACAP dans le cadre de la course cycliste 4 Jours As**

Aucun débat

### **Vote à l'Unanimité**

**Par 28 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET(+ procuration Valentine HENTIC) , Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE) , Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Michel MARTIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO) ,JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Attribue** une subvention exceptionnelle à l'Association Cycliste des As en Provence (ACAP) d'un montant de 4 000 € pour l'organisation de la course cycliste « Les 4 jours des As en Provence » ;

**Autorise** Madame le Maire à signer la convention correspondante et toute pièce afférente à l'instruction de ce dossier.

#### **Rapport n°4 : Subvention exceptionnelle à l'association « Les Pipistrelles »**

P PIGNET demande pourquoi attribuer cette subvention de 550 € alors que la commune met à disposition une salle gracieusement pour les réunions de cette association.

A ALLEGRINI répond qu'au même titre que d'autres associations il s'agit d'un besoin afin de couvrir les dépenses administratives courantes (courrier, statut, déplacement...) et précise que l'association a été créée le 9 février 2019, après le dépôt des dossiers de demandes de subventions.

Mme le Maire signale qu'elle souhaite une équité entre les associations. Celle-ci créée tardivement a besoin d'un petit soutien

P EIDENWEIL demande quel est le montant minimum attribué à une association

A ALLEGRINI répond que le montant minimum est de 300 €, et que chaque montant est déterminé selon certains critères.

*\*M.RICARD ne prend pas part au débat ni au vote*

#### **A la Majorité,**

**Par 19 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE), Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Mauricette AGIER, Michel MARTIN.

**Par 8 abstentions :** Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Attribue** une subvention à l'association « Les Pipistrelles de la Durance » d'un montant de **550 €** ;

#### **Rapport n°5 : Modification du tableau des effectifs**

A ALLEGRINI précise que cette modification du tableau des effectifs a été approuvée en CT. Il s'agit essentiellement d'évolution de différents grades

P PIGNET demande si actuellement il y a des postes à pourvoir

A ALLEGRINI informe qu'un poste d'accueil Urba /Finance est en cours, plus l'accroissement d'activité temporaire

P PIGNET demande s'il s'agit d'un emploi pérenne

A ALLEGRIN répond que les effectifs en place sont suffisants malgré de gros projets communaux. On garde la maîtrise du 012.

**Vote à la Majorité,**

**Par 21 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE), Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Michel MARTIN, Philippe PIGNET.

**Par 7 abstentions :** Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN.

**Approuve** le nouveau tableau des effectifs,

**Crée** 1 emploi permanent à temps complet d'agent de services polyvalents sur le grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe,

**Crée** 1 emploi permanent à temps complet de responsable adjoint de services techniques sur le grade de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe,

**Supprime** 1 emploi d'agent de services polyvalents sur le grade d'adjoint technique,

**Supprime** 1 emploi de responsable adjoint des services techniques sur le grade de technicien,

**Rapport n°6 : SICAS-Transformation de l'avance de trésorerie**

Mme le Maire rappelle que F LEGIER et H RICARD assistent à toutes les réunions du SICAS

D FARRO demande si les difficultés sont vraiment ponctuelles ?

F LEGIER répond que normalement non, mais il s'agit d'un rattrapage.

P EIDENWEIL demande si cela a été déjà voté ?

H RICARD répond que oui il y a 3 ans en avance de trésorerie, en solidarité entre les 20 communes adhérentes

F LEGIER explique que l'Etat est gestionnaire du canal, suite au recours avec Saint-Andiol l'Etat a été débouté

P EIDENWEIL demande à quoi sert le SICAS

Mme le Maire explique que le SICAS est un syndicat qui s'occupe de la gestion de l'eau d'arrosage des communes.

P EIDENWEIL demande qu'on-t-il fait des 200 000€ ?

Mme le Maire réexplique.

P EIDENWEIL demande comment les autres communes ont voté

Mme le Maire répond que chacun vote comme il le souhaite mais il est préférable de s'entendre et d'avoir une cohésion entre communes.

**Vote à la Majorité,**

**Par 24 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE), Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Michel MARTIN, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Par 4 abstentions** : Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO).

**Accepte** la transformation de l'avance de trésorerie au bénéfice du SICAS pour un montant de **7 896 €** ;  
**Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 relatif à la transformation d'avance de trésorerie en subvention d'exploitation.

#### **Rapport n°7 : Prêt à usage point de vente directe agricole QU le Coup Perdu**

A ANDREIS rapporte selon les dires que cette personne est un revendeur et non un producteur, cela porterait préjudice aux commerçants du village ; il semblerait même qu'il vend du vin.

Mme le Maire répond que nous devons nous méfier des rumeurs.

D FERREINT demande si, dans la convention, il est bien précisé que la vente est principalement de propres produits

JP CHABERT demande s'il y aura un contrôle sur la marchandise

P EIDENWEIL souhaite connaître quels produits sont vendus sur l'étal

H RICARD répond que la vente porte sur des produits maraichers : fraises, melon....

C MARTINELLI précise que cet emplacement a été proposé à chaque producteur mais que personne n'a été intéressé préférant vendre sur leur parcelle privée. Il n'y a eu qu'une seule réponse.

D FERREINT précise qu'il n'est pas contre cette mise à disposition mais cependant il souhaiterait des précisions sur les produits vendus

A ALLEGRINI intervient en précisant qu'il s'est rendu sur place et qu'il y avait des fraises et des asperges.

#### **Vote à la Majorité,**

**Par 20 voix pour** : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE), Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Michel MARTIN.

**Par 8 abstentions** : Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

**Autorise** Madame le Maire à signer le prêt à usage entre M. BAUDENE Ahmed et la commune.

#### **Rapport n°8 Convention tripartite d'opérateur collecte et tri de textile**

JP CHABERT demande ce que deviennent les textiles après récupération

M AGIER explique que les textiles sont ensuite triés et recyclés au dépôt de Vitrolles

P EIDENWEIL informe que l'école J d'Arc a sollicité la société dans le cadre d'une action humanitaire pour les migrants, l'école a obtenu un camion de vêtements pour une association

M AGIER rajoute que cette société travaille sur l'économie circulaire et la valorisation. Elle a visité le site, et pense que c'est un bon prestataire.

#### **Vote à l'Unanimité**

**Par 28 voix pour** : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE), Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Michel MARTIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Autorise** Madame le Maire à signer la convention tripartite relative à la mise en place d'une récupération de textiles par Provence TLC.

### **Rapport n°9 : Acquisition foncière parcelle G842**

Mme le Maire fait un point sur les travaux qui se passent bien. Elle informe qu'une pétition circule et donne des explications concernant son intervention exceptionnelle sur Facebook. Elle rappelle l'intérêt collectif de du projet de la MDA et rappelle qu'un travail en concertation a été fait au préalable avec les Présidents d'associations, les riverains pour rassurer tout le monde concernant d'éventuelles nuisances durant les travaux. Mme le Maire précise qu'il est important d'avoir tous les éléments avant de signer une pétition.

A ANDREIS soulève le problème de rehaussement du mur. Les propriétaires considèrent que leur maison perdra de sa valeur.

Mme le Maire répond que le rehaussement du mur est de 3 m cela est conforme aux règles de l'urbanisme pour une extension.

JP CHABERT s'étonne du bon déroulement des travaux car il a plusieurs retours négatifs de riverains.

Il souligne avoir fait une demande personnelle pour une ouverture de fenêtre, qui donné chez sa mère, cela lui a été refusé ...pourquoi est-ce possible sur certain bâtiment ?

Mme le Maire informe que M. DUBET était présent lors de la réunion avec les riverains, il est joignable sur son téléphone professionnel en cas de problème.

Après une demande du restaurant l'Auberge du vieux village, il y a possibilité d'utiliser les places libres pour le weekend.

Mme le Maire rappelle qu'il est interdit de pénétrer sur le chantier.

JP CHABERT demande le numéro de téléphone M. DUBET

Mme BELLIOU communiquera le numéro en fin de séance

P EIDENWEIL demande si cette parcelle se trouve devant l'ancien portail

Mme le Maire confirme et dit que la régularisation avec l'archevêché en cours.

### **Vote à l'Unanimité**

**Par 28 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRIANI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET(+ procuration Valentine HENTIC) , Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE) , Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Michel MARTIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO) ,JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Approuve** l'acquisition de cette parcelle dans l'état, cadastrée G-842, d'une superficie 56 m<sup>2</sup>, et à l'euro symbolique ;

**Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents administratifs et actes notariés ;

**Dit** que les frais d'actes afférents à cette affaire seront à la charge de la commune.

### **Rapport n°10 : Délibération modification avec le Département**

Aucun débat

### **Vote l'Unanimité**

**Par 28 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRIANI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET(+ procuration Valentine HENTIC) , Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE) , Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Michel MARTIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), Didier

FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

**Adopte** la modification sur les nouvelles emprises définies par les documents d'arpentage.

### **Rapport n°11 : Signature d'un bail à construction avec le groupe ARCADE**

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un changement de bailleur afin de ne pas abandonner les deux projets. Cela a été voté en décembre.

Aucun débat

#### **A la Majorité,**

**Par 24 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET(+ procuration Valentine HENTIC) , Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE) , Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Michel MARTIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO)

**Par 4 abstentions :** JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Autorise** Madame le Maire à signer la promesse de bail et l'acte authentique relatif à la prise de bail à construction avec le Groupe ARCADE en vue de la réalisation de 23 logements locatifs sociaux rue Corneille.

**Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Rapport n°12 : Versement d'une subvention d'équilibre au groupe ARCADE**

Mme le Maire fait une synthèse de son rendez-vous chez le sous-préfet, avec E Bruchet et M Bremond, dans le cadre du contrat de mixité sociale.

Après une argumentation présentée opération après opération, le travail de concertation et les efforts de la commune, les OAP en cours, le sous-préfet encourage l'équipe à continuer dans ce dynamisme.

A ANDREIS évoque le problème du lotissement de Pont-Royal, et se propose de lire l'acte notarial.

Mme le Maire lui répond que le terrain en question appartient à EPF PACA.

P PIGNET félicite pour le travail réalisé auprès de la préfecture pour améliorer les pénalités, et demande combien de logements seront réservés à la commune

Mme le Maire répond que 50% sont garantis car la commune accompagne le projet avec une subvention d'équilibre.

A ANDREIS souligne que le Maire de Sénas arrive à 100% de logement pour la commune

Mme le Maire explique et dit que dans l'absolu tous les maires travaillent au 100%.

Pour exemple, Hameau de Lydie et Clos du Roue la commune a eu 100%. Beaucoup d'administrés Mallemortais attendent des logements et pour cela la commune, le Département et la Métropole, travaillent main dans la main.

P EIDENWEIL demande pourquoi la société VET s'est retirée du projet

Mme le Maire explique que le nombre de logement a été réduit.

P EIDENWEIL demande si le changement de bailleur aura un impact financier

Mme le Maire répond par la négative et précise qu'il n'y aura pas de majoration par rapport à la loi SRU mais la pénalité est maintenue elle espère que les arguments apportés au sous-préfet auront convaincus. Elle ajoute que chaque construction devrait atteindre les 25% des logements sociaux.

P EIDENWEIL demande si les Mallemortais restent toujours prioritaires



Mme le Maire confirme

P PIGNET souligne qu'il comprend la démarche mais que personnellement cela le dérange qu'on utilise de l'argent public pour un organisme privé.

M BREMOND répond que cela permet des locations aux Mallemortais, et que les aides versées seront déductibles.

C MARTINELLI rappelle que la commune reste propriétaire et qu'il s'agit d'un bail foncier.

A ANDREIS ajoute que la commune offre 6 000 m<sup>2</sup> au parc des deux canaux.

Mme le Maire répond que ce n'est pas le même cas (accession à la propriété, aide du notaire, analyse cas par cas, volonté de conserver la terre).

A ALLEGRINI souligne que de nombreuses familles sont en attente.

### **Vote à la Majorité**

**Par 22 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE), Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Michel MARTIN, Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO).

**Par 6 abstentions :** Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Accorde** au groupe « ARCADE » une subvention d'un montant de 161 000 € au titre de la surcharge foncière pour l'opération de réalisation de 23 logements locatifs sociaux – rue Corneille ;

**Prend Acte** que les dépenses précitées exposées par la commune, au titre des subventions foncières mentionnées à l'article L.2254-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la réalisation de logements sociaux seront déduites du montant du versement imposé par l'article L. 302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation pour les années à venir,

**Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,

**Fixe** le versement de la subvention comme suit : 161 000 € au démarrage des travaux.

### **Rapport n°13 : Prise en charge d'une extension de réseau électrique au PA 01305319P005**

Mme le Maire explique la situation et souligne que le transformateur existant n'est pas assez puissant

M MARTIN rappelle que le même problème s'était posé au CFA PICO

*\*C MARTINELLI ne prend pas part au débat ni au vote*

### **Vote l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET(+ procuration Valentine HENTIC) , Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE) , Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Michel MARTIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO) ,JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

**Approuve** le versement à la société ENEDIS, maître d'ouvrage, de la contribution d'un montant de 17 358,71 euros Hors Taxe pour réaliser le raccordement électrique du lotissement « Le Clos des Lucioles »),

**Autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier au nom et pour le compte de la Commune,

**Précise** que ce raccordement, basé sur une puissance de raccordement de 13X12 KV<sub>a</sub> + 18KVA+12KVA(SG) permettra de viabiliser 13 lots en maisons individuelles ainsi qu'un macro lot destiné à la réalisation de 13 logements locatifs sociaux,

**Prend acte** que le montant de cette contribution pourra, au prorata du nombre de logements locatifs sociaux, constituer une charge foncière déductible au titre de l'article L 302-7 du Code de la Construction et l'Habitation : dépense déductible du prélèvement SRU pour les années à venir.

#### **Rapport n°14 : Transfert des équipements communs Lot de Pont Royal**

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit d'une anticipation de rétrocession sur un futur lotissement.

M MARTIN souligne le problème de l'assainissement de ce quartier qui est sous-équipés (conduite Pont-Royal et Mallemort). Il faudrait augmenter le débit de ce réseau. Ce problème avait été souligné lors du PLU.

Mme le Maire dit que la Métropole est informée, les études et les autorisations ont été faites en relation pour régulariser le réseau pluvial/assainissement.

#### **Vote à la Majorité,**

**Par 21 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE), Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Michel MARTIN, Philippe PIGNET.

**Par 7 abstentions :** Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN.

**Autorise** Madame le Maire à signer la convention avec ladite Société prévoyant le transfert à l'euro symbolique, dans le domaine communal des équipements communs apparaissant au programme des travaux (pièces PA 8), après aménagement conforme au dite programme.

#### **Rapport n°15 Prise en charge d'une extension de réseau électrique au PA 01305319P002**

Aucun débat

#### **Vote à l'Unanimité,**

**Par 28 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET(+ procuration Valentine HENTIC) , Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE) , Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Michel MARTIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO) ,JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Approuve** le versement à la société ENEDIS, maître d'ouvrage, de la contribution d'un montant de 17 957,09 € HT pour réaliser le raccordement électrique du lotissement « Le Clos de Pont Royal »,

**Autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier au nom et pour le compte de la Commune,

**Précise** que ce raccordement, basé sur une puissance de raccordement de 13X12 KVa + 13X9KVA(LOT14) + 3X12KVA(SG) permettra de viabiliser 13 lots en maisons individuelles ainsi qu'un macro lot destiné à la réalisation de 13 logements locatifs sociaux,

**Prend acte** que le montant de cette contribution pourra, au prorata du nombre de logements locatifs sociaux, constituer une charge foncière déductible au titre de l'article L.302-7 du Code de la Construction et l'Habitation : dépense déductible du prélèvement SRU pour les années à venir.

#### **Rapport n°16 Convention Temporaire Maitrise d'Ouvrage – réseau pluvial rue J curie**

Mme le Maire précise que la phase Pro est terminée. La commune prendra les travaux à sa charge puis la Métropole remboursera au prorata ; le plan prévisionnel pouvant être modifié.  
D FERREINT remarque que le ruisseau d'arrosage n'est pas mentionné sur le plan annexe  
Mme le Maire répond que le ruisseau coté du stade a été busé mais utilisable pour les arrosages.

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 28 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET(+ procuration Valentine HENTIC) , Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE) , Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Michel MARTIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO) ,JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

**Autorise** Madame le Maire à signer la Convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage avec la Métropole Aix-Marseille-Provence concernant les travaux de réfection rue Joliot Curie.

**Rapport n°17 Approbation du projet des statuts du SIVU – CHPS**

P EIDENWEIL s'étonne du taux des habitants pris en référence

Mme le Maire répond que le chiffre de référence est celui donné par l'INSEE au 01/01/2019 soit 5 880 habitants

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 28 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET(+ procuration Valentine HENTIC) , Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Régine LEMAITRE) , Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Michel MARTIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO) ,JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

**Approuve** le projet de statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique ayant pour objet l'acquisition d'un terrain sur la commune de Salon de Provence puis sa cession à l'entité en charge de la construction du futur centre hospitalier ;

**Dit** que les délibérations concordantes des 20 communes associées ainsi que le projet de statuts seront transmis à Monsieur le Préfet des bouches du Rhône pour la création de ce syndicat.

\*\*\*\*\*

**Compte rendu de délégation – communication des décisions du Maire**

Décision 2019-029-ASS : M PIGNET demande la nature et le nombre d'adhérents de cette association  
Mme le Maire répond que l'association soutien les familles en problématique d'éducation.  
21 adhérents à l'AG du 17/11/18

Décision 2019-40-URBA : M PIGNET demande si un contrat de maintenance est prévu pour ce logiciel  
Mme BELLIOU répond que l'achat du logiciel est en investissement, il y aura probablement un contrat  
Un contrat de maintenance est à prévoir à partir de la 2eme année.

Décision 2019-50 : P PIGNET demande où seront les panneaux d'affichage

Mme le Maire répond qu'il y aura 7 panneaux, les emplacements ne sont pas encore définis

Décision 2019-52-ST : P EIDENWEIL demande si les forains paient une contribution au branchement d'eau  
A ALLEGRINI répond que tous les frais sont inclus dans le prix des emplacements des forains sur l'espace public (voir délibération des tarifs communaux)

P EIDENWEIL demande si une aire pour les camping-cars est prévue ?

A ALLEGRINI répond que l'aménagement et la réglementation pour ce type d'aire sont contraignants

\*\*\*\*\*

### **Questions Diverses**

P EIDENWEIL demande si l'épaveuse passera dans les quartiers de campagne

A ALLEGRINI répond que l'épaveuse est déjà passée sur certains chemins communaux. Un planning est établi par zone et date. Il y a environ 150 kms de chemins ruraux dont environ 25% sont sous la responsabilité du département

A ANDREIS fait lecture de l'article 6 de l'acte de propriété du Lot Pont royal et dit qu'il y aura des logements sociaux sur ce terrain

Mme le Maire explique que la commune a fait une DIA pour éviter qu'un aménageur achète ce terrain. Les propriétaires n'ont pas créés d'association syndicale. EPF PACA a acheté le terrain pour un projet immobilier.

A ANDREIS informe que l'association du Patrimoine a commencé à vider la chapelle et devrait terminer d'ici 15 jours.

A ALLEGRINI souligne que la commune a mis à disposition un camion benne avec 2 agents.

Une altercation s'ensuit entre A ALLEGRINI et A ANDREIS à propos de l'accueil des agents suite au type de véhicule dont ils disposaient.

\*\*\*\*\*

### **Infos diverses**

\*\*\*\*\*

JP CHABERT demande d'observer une minute de silence en hommage aux soldats morts lors de l'opération de la libération des otages au Benin le 09 mai 2019.

\*\*\*\*\*

**Prochain CM 10/07/2019**

Fin de la séance à 21h15